

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Louise MOREAU et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	27

DCM n°117/2023 - 4.1.1**Personnel communal - création d'un poste - modification
du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2023**

Rapporteur : Madame GILLOT

Considérant la demande de départ à la retraite d'un agent chargé de l'entretien des bâtiments à compter du 1^{er} août 2023,

Considérant la sélection du candidat pour occuper le poste d'agent chargé de l'entretien des bâtiments, agent qui serait nommé sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet. Le poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (grade détenu par l'agent qui part à la retraite) serait supprimé à compter du 1^{er} août 2023.

Monsieur VANDAELE est étonné que cet agent soit intégré à l'équipe bâtiment car, pour lui, il faisait partie de l'équipe voirie et espaces verts. Monsieur le Maire répond que cet agent, depuis la création de la commune nouvelle, fait partie de l'équipe bâtiment.

Madame TERRIEN demande si les agents sont déjà trouvés. Monsieur MARQUIS demande si ce type de recrutements est opéré chaque année. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit, dans la présente délibération, d'emplois saisonniers.

Monsieur LÉPICIER rappelle le constat fait la semaine dernière sur l'état des espaces verts sur le secteur de Saint-Mars-la-Jaille. Il dit avoir fait le tour des autres centres-bourgs qu'il a trouvés dans un état d'entretien acceptable, hormis à Maumusson où il a constaté un peu de retard. Pour trouver une solution pour rattraper le retard à Saint-Mars-la-Jaille, un point a été fait avec Monsieur le Maire, Monsieur DAVIAU assurant la fonction de responsable des équipes de terrain voirie et espaces verts et Mesdames MAUSSION et CORNILLET le 22 mai courant. Il explique que deux agents sont venus en renfort à Saint-Mars-la-Jaille à partir d'hier après-midi. Il dit que les choses ont déjà bougé. Monsieur MARQUIS précise que l'année est un peu exceptionnelle avec une pousse importante depuis un mois. Monsieur LÉPICIER rappelle le contexte : le départ en retraite en fin d'année dernière de Monsieur POIRIER qui travaillait aux services techniques depuis vingt ans et le fait que Monsieur DAVIAU qui a la meilleure connaissance des espaces verts à Saint-Mars-la-Jaille assure actuellement la fonction de responsable des équipes de terrain voirie et espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit au 1^{er} juin 2023 :

Filière administrative		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Directeur Général des Services sur emploi fonctionnel	35 heures 00
1	Attaché principal territorial	35 heures 00
2	Attaché territorial	35 heures 00
2	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
3	Rédacteur territorial	35 heures 00
1	Rédacteur territorial	30 heures 00
4	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
3	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures 00
2	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	31 heures 30
3	Adjoint administratif territorial	35 heures 00
2	Adjoint administratif territorial	30 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	28 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	17 heures 30
1	Adjoint administratif territorial	15 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	14 heures 00
Filière technique		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Ingénieur territorial	35 heures 00
10	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
6	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	32 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	30 heures 30
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	30 heures 00
9	Adjoint technique territorial	35 heures 00
1	Adjoint technique territorial	30 heures 30
2	Adjoint technique territorial	30 heures 00
1	Adjoint technique territorial	28 heures 00
2	Adjoint technique territorial	26 heures 00
2	Adjoint technique territorial	24 heures 00
1	Adjoint technique territorial	19 heures 00
1	Adjoint technique territorial	18 heures 00
1	Adjoint technique territorial	12 heures 00

1	Adjoint technique territorial	11 heures 00
1	Adjoint technique territorial	10 heures 00
1	Adjoint technique territorial	5 heures 15
1	Adjoint technique territorial	4 heures 00
Filière animation		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Adjoint d'animation territorial	35 heures 00
2	Adjoint d'animation territorial	30 heures 00
Filière médico-sociale		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
2	Éducateur de jeunes enfants territorial	35 heures 00
2	Éducateur de jeunes enfants territorial	28 heures 00
2	Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	28 heures 00
2	Agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00
1	Agent social territorial	28 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	28 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	30 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00

Délibération publiée le 05 juin 2023

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles OLIVE



Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
ID : 044-200078079-20230523-DCM117_2023-DE

